

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **82 (1956)**

Heft 13

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

Abonnements:
Suisse: 1 an, 26 francs
Etranger: 30 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 22 francs
Etranger: 27 francs
Prix du numéro: Fr. 1.60
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à
Imprimerie La Concorde,
Terreaux 31, Lausanne

Rédaction
et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475
Administration de la S. A.
du Bulletin Technique
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeber, architecte — Vaud: MM. A. Gardel, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosgrurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;
M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE: *L'aménagement hydro-électrique du rio Anchicaya (Colombie)*, par A. GALLICO, ingénieur EPUL, Entreprises Campenon-Bernard. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DU RIO ANCHICAYA (COLOMBIE)

par A. GALLICO, ingénieur EPUL — Entreprises Campenon-Bernard

I. Généralités

La Cordillère des Andes traverse la Colombie du nord au sud par trois chaînes distinctes, dont les sommets atteignent 5500 à 5800 mètres, appelées couramment Cordillères centrale, orientale et occidentale. Le rio Anchicayá fait partie du versant du Pacifique de la Cordillère occidentale, et coule très sensiblement d'est à ouest; son embouchure dans l'Océan se trouve au sud du port de Buenaventura, à 4° de latitude nord environ.

L'aménagement hydro-électrique est situé près de la route reliant la ville de Cali à la mer, à 90 km de Cali et à 54 km de Buenaventura.

Cet aménagement appartient à la Central Hidroeléctrica del rio Anchicayá, Ltda., entité semi-officielle, dont les propriétaires se répartissent comme suit: Gouvernement colombien, 51%; Département del Valle del Cauca, 23%; Municipalité de Cali, 26%.

Le but de cet aménagement est de fournir l'énergie électrique à la ville de Cali, capitale du département. En effet, la population de cette ville a triplé en quinze ans, et est actuellement de 300 000 habitants environ. Les industries se sont développées aussi; elles sont

cependant très gênées par le manque d'énergie disponible: par exemple, afin de freiner la consommation, le kWh est vendu à un prix unitaire croissant proportionnellement à la demande d'énergie. Les disponibilités actuelles consistent en 23 000 kW de puissance, et par la construction de l'aménagement du rio Anchicayá, elles vont être augmentées de 24 000 kW en première étape, et de 64 000 kW en deuxième étape.

L'énergie électrique disponible par tête d'habitant est actuellement, en Colombie, de 90 kWh par an, avec une production totale annuelle pour tout le pays de 1000 millions de kWh, en chiffres ronds. La mise en service de l'aménagement du rio Anchicayá produira annuellement 100 millions de kWh au début, et 300 millions en deuxième étape; la puissance minimum permanente étant de 16 000 kW environ.

Cet aménagement constitue donc une étape importante dans l'industrialisation de la Colombie.

Le projet d'aménager le rio Anchicayá date de 1944. De 1944 à 1948, les équipements électriques et mécaniques principaux du barrage et de l'usine ont été étudiés et commandés. Pendant cette période, les travaux du